

(7) Pour payer la quote-part des dépenses pour secours directs de la province et des municipalités;

(8) Pour donner de l'assistance financière à aucune des villes de la province;

(9) Pour les dépenses de la province relatives aux camps?

2. Si des avances semblables ont été faites, quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil qui les ont autorisées, et le montant autorisé par chacun de ces décrets du conseil?

3. Quelle somme a-t-on remboursée sur lesdites avances?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. (a) et (b). Aucune.

2 et 3. Répondu sous le numéro 1.

#### TRAINS EN COMMUN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Stud): Je désire poser une question au ministre des Chemins de fer et des Canaux à propos des trains en commun des deux grands réseaux entre Toronto et Ottawa, et Toronto et Montréal, récemment inaugurés. Les réseaux ont-ils obtenu l'autorisation de la commission des chemins de fer? Leur fallait-il, d'abord, ce consentement?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je crains de ne pouvoir répondre à cette question de but en blanc. Je me renseignerai, puis je répondrai à mon honorable ami demain. On ne m'a pas soumis la question, pas plus qu'au Gouvernement. Il s'agit d'une entente entre les deux chemins de fer. Je donnerai des renseignements à mon honorable ami, demain.

#### CHEMINS DE FER ET MARINE COMMERCIALE DE L'ETAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): A-t-on l'intention de convoquer avant Pâques le comité spécial des chemins de fer et de la marine commerciale de l'Etat?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Au Feuilleton se trouve une motion inscrite à mon nom. Dès qu'on l'aura adoptée et qu'un projet de loi aura été déposé, nous tiendrons probablement une réunion du comité. Ce sera sans doute au début de la semaine prochaine.

#### DISCUSSION DES SUBSIDES

##### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Gagnon.

Pénitenciers.—Somme nécessaire pour frais d'administration, construction, achat de terrain, fournitures et outillage, entretien et mise en liberté des détenus aux pénitenciers de Kingston, Saint-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Anglaise, l'île Piers, Saskatchewan et Collin's-Bay, \$2,941,400.

M. REID: Le ministre a-t-il des précisions sur les frais et le nombre des prisonniers de la colonie de l'île Piers?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): L'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill) m'a signalé cette question il y a quelques jours; j'ai préparé un exposé qui répondra probablement à la question de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid). Tout d'abord, l'île Piers, maintenant colonie pénitentiaire, a une superficie de 254 acres dont environ 40 défrichés. L'Etat poursuit des négociations en vue de louer l'île. On n'a rien versé aux propriétaires. Ils demandent \$3,600 par année, mais le ministère offre \$420. On a institué des procédures en expropriation devant la Cour d'échiquier en vue de la location et non de l'achat. Le tribunal, pensé-je, entendra la cause en juin, car le président de la Cour se rendra en Colombie-Anglaise pour entendre les causes de cette province et nous en profiterons pour tâcher de faire instruire celle-là.

Jusqu'à ce jour, voici les frais engagés là-bas: pour les bâtisses et les quais, \$29,769; pour la main-d'œuvre, \$24,000; pour les pompes, le moteur, le bois, etc., \$3,807. Le 1er mars, il y avait dans l'île 295 prisonniers de sexe masculin et 279 de sexe féminin.

On pourrait répondre comme ceci à la cinquième question qui m'a été posée: La commission du service civil a nommé tous les fonctionnaires de l'île Piers. La colonie de l'île Piers est administrée par le directeur et le personnel du pénitencier de la Colombie-Anglaise, d'où l'on envoie des fonctionnaires à l'île à titre provisoire. Il a donc fallu embaucher des gardes surnuméraires; un médecin, employé irrégulièrement, à \$1,500 par année; un infirmier et cinq surveillantes surnuméraires.

Les journaux, sauf erreur, ont posé une question au sujet de l'achat des appareils sanitaires. Je vais communiquer les éclaircissements que j'ai reçus jusqu'ici à ce sujet. Dans l'achat de ces articles, on a tenu compte du fait qu'ils ne devaient servir que provisoirement. On en a donc acheté qu'on pourrait ensuite transporter dans l'un de nos pénitenciers. On a payé les bols \$6.82 chacun et les réservoirs, \$11.89 chacun, le tout livré à l'île. On a acheté et reçu soixante-quatre appareils complets. On transportera à un pénitencier tous ces articles, les pompes et le moteur quand on cessera de se servir de l'île Piers à titre de colonie pénitentiaire.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous ne possédons pas cette île?

L'hon. M. GUTHRIE: Non. Nous nous proposons seulement de la louer. Mais il y a une grande divergence d'opinion entre l'Etat et les propriétaires au sujet du loyer. Nous